TZL/KNZ

BURKINA FASO

La patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°019 : PROJET DE LOI PORTANT REGLEMENTATION DE L'EXERCICE DU METIER DE LABORATOIRE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Wendyellé Ambroise NIKIEMA**, rapporteur.

Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi 17 novembre de 16 heures 50 minutes à 17 heures 15 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant règlementation de l'exercice du métier de laboratoire du bâtiment et des travaux publics. Auparavant, la COMFIB, saisie pour avis, a désigné le député Wendyellé Ambroise NIKIEMA comme rapporteur du dossier. Celui-ci a pris part aux différentes séances de travail de la Commission du développement durable (CDD), saisie au fond. Ces séances ont consisté en l'audition du Gouvernement et en l'adoption du rapport respectivement, les mercredi 12 et lundi 17 novembre 2025. Les travaux se sont déroulés sous la présidence du député Alain Diédon HIEN, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la CDD, la COMFIB a organisé, le jeudi 06 novembre 2025 de 15 heures 05 minutes à 16 heures 35 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la CDD.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CDD,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CDD

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Adama Luc SORGHO, Ministre des Infrastructures et du désenclavement. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions. Monsieur le Ministre a exposé autour des points suivants :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration ;
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CDD.

I.2. Débat général

A l'issue de l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- l'ensemble des acteurs qui ont été associés au processus de validation des travaux du comité chargé de l'actualisation des projets de textes et les critères qui ont prévalu à leur choix ;
- les raisons pour lesquelles le Gouvernement n'a pas opté pour un renforcement conséquent des capacités opérationnelles du laboratoire national et une déconcentration de ses services en lieu et place de l'ouverture de ses activités ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour éviter que cette ouverture ne crée une fuite des cerveaux au niveau du LNBTP dès l'entrée en vigueur de la loi ;
- le contenu de l'article 7 du projet de loi notamment l'exécution par une personne physique ou morale appelée à exécuter des travaux d'études géotechniques, de contrôles géotechniques et de contrôles techniques en vue de la garantie décennale et le recourt à un laboratoire agréé ;
- la formation et la recherche sur les matériaux locaux dans une dynamique de souveraineté nationale ;

- les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre du présent projet de loi pour rendre les coûts appliqués aux prestations liées aux métiers du LNBTP accessibles aux populations et aux structures à faibles revenus ;
- l'existence ou non d'un répertoire des acteurs privés nationaux remplissant les conditions (matériels, équipements et ressources humaines compétentes) pour l'exercice du métier de laboratoire du bâtiment et des travaux publics qui seront ouverts ;
- l'ancrage institutionnel et les pouvoirs de l'organe de régulation ;
- les dispositions prises par le Gouvernement afin de garantir la qualité du travail des laboratoires privés ;
- l'impact financier de l'ouverture des activités du LNBTP aux laboratoires privés.

II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Suite au compte rendu des travaux de la CDD fait par le député rapporteur, des échanges en lien avec les motivations du projet de loi ainsi que de certaines de ses dispositions ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, la Commission note que le projet de loi innove en plusieurs points qui peuvent être synthétisés comme suit :

- l'ouverture des activités de laboratoire aux acteurs du secteur privé ;
- l'institution d'agréments techniques pour la réalisation des activités de laboratoire ;
- la création d'un organe de régulation des activités de laboratoire du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Par conséquent, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la COMFIB recommande que les ouvrages stratégiques demeurent sous le contrôle exclusif de l'État, notamment du LNBTP, en raison de leur sensibilité particulière au regard de la sécurité nationale.

Ouagadougou, le 17 novembre 2025

Le Président

Moussa NOMBO

Le rapporteur

Wendyellé Ambroise NIKIEMA

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE
SEANCE D'APPROPRIATION DU PROJET DE LOI
DU JEUDI 06 NOVEMBRE 2025

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**NOMBO Moussa**	**Président**
2.	**TAPSOBA Issaka**	**Vice-président**
3.	**YARO Mamadou**	**Rapporteur général**
4.	**HAMA Ly**	**1er Secrétaire**
5.	**SIDIBE Mariam**	**2e Secrétaire**
6.	SANOGO Drissa	Membre
7.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Membre
8.	ZANGRE François	Membre
9.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
11.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
12.	DIALLO Daouda	Membre
13.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
14.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	Membre
15.	BONZI Nonyeza	Membre
16.	TUINA Kanibè	Membre
17.	SAWADOGO Abdoulaye	Membre
18.	NASSOURI Daaga	Membre
19.	NIGNAN Dida	Membre

DEPUTE ABSENT

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	YARO Evertin	Conseiller
3.	ILBOUDO/ZIDA Sandrine	Conseillère
4.	ZONG-NABA M. Amos	Conseiller
5.	SEBEGO Roland N.	Conseiller
6.	KABORE K. Mariel	Conseiller
7.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs
8.	NEMARO/KABORE Zeenat	Secrétaire de direction
9.	OUEDRAOGO/KAFFE Razidanatou	Secrétaire de direction
10.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT
LE LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**NOMBO Moussa**	**Président**
2.	**YARO Mamadou**	**Rapporteur général**
3.	**HAMA Ly**	**1er Secrétaire**
4.	**SIDIBE Mariam**	**2e Secrétaire**
5.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Membre
6.	ZANGRE François	Membre
7.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
8.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
9.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
10.	NASSOURI Daaga	Membre
11.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
12.	BONZI Nonyeza	Membre
13.	TUINA Kanibè	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	DIALLO Daouda	Membre
3.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	Membre
4.	SAWADOGO Abdoulaye	Membre
5.	NIGNAN Dida	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	TAPSOBA Issaka	Vice-président
2.	SANOGO Drissa	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	YARO Evertin	Conseiller
3.	ILBOUDO/ZIDA Sandrine	Conseillère
4.	ZONG-NABA M. Amos	Conseiller
5.	KABORE K. Mariel	Conseiller
6.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs
7.	NEMARO/KABORE Zeenat	Secrétaire de direction
8.	OUEDRAOGO/KAFFE Razidanatou	Secrétaire de direction
9.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENT EXCUSE

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	SEBEGO Roland N.	Conseiller	Mission